

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Arrivées à
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 ^m 00 ^m soir.	2 ^m 42 ^m soir.	3 ^m 52 ^m soir.
10 h. 27 ^m »	5 ^m 45 ^m »	7 ^m 40 ^m »	9 ^m 22 ^m »
			AGEN
			7 h. 50 ^m matin.
			4 ^m 18 ^m soir.
			9 ^m 41 ^m »
			BERGERAC
			9 h. 11 ^m matin.
			5 h. 17 ^m soir.
			BORDEAUX
			11 h. 47 ^m matin.
			8 h. 10 ^m soir.
			4 h. 41 ^m matin.
			PÉRIGUEUX
			9 h. 52 ^m matin.
			5 ^m 45 ^m soir.
			11 ^m 7 ^m »
			PARIS
			12 h. 51 ^m matin.
			4 ^m 39 ^m »
			3 ^m 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. 22^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 58^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 15 Septembre.

Le discours prononcé, à Saint-Dié, par le président du conseil, M. Jules Ferry, a, une fois de plus, fait l'éloge de la politique modérée, mais ferme, suivie par le gouvernement et la Chambre, et il a exprimé la certitude que cette politique serait continuée par la nouvelle Assemblée. Il a, en même temps, affirmé que la majorité gouvernementale comprendrait au moins trois cents membres qui soutiendraient en toute occasion le cabinet.

Ce sont là des déclarations rassurantes et auxquelles il faut croire ; car il n'est pas admissible qu'un président du Conseil des ministres parle, sur des sujets aussi graves, sans être sûr de ce qu'il affirme.

Au sujet des combinaisons ministérielles qui courent les colonnes des journaux, M. Jules Ferry n'a pas été moins net ; il est maintenant certain que toutes ces combinaisons sont de pures fantaisies. M. Grévy entend garder et garde son entière liberté d'action, et ce n'est pas là ce qu'il y a eu de moins rassurant dans le discours du premier ministre.

La situation en Tunisie s'améliore ; il se confirme que Mustapha-ben-Ismaïl se retire des affaires ; cette retraite est un sérieux élément de pacification. La nécessité du départ du premier ministre du Bey, confirme ce que l'on disait, lors de son voyage à Paris, quand on critiquait l'enthousiasme que les feuilles officielles, après l'avoir d'abord

traîné dans la boue, manifestaient à son égard. On a comblé Mustapha d'honneurs, on l'a fait grand-officier de la Légion d'honneur, et aujourd'hui on est obligé d'avouer qu'il nous trahissait.

Est-ce que nous serons toujours aussi crédules, toujours aussi légers ?

Aujourd'hui on est enthousiaste de la nomination de Mohamed-Kasnadar en remplacement de Mustapha. On adore celui-ci comme on a adoré celui-ci, sauf à brûler après ce qu'on a adoré. Ainsi va le monde en France. Ne partageons pas la confiance qu'inspire à la plupart des journaux l'avènement de Mohamed-Kasnadar. On fera bien de le surveiller de près. Le dévouement des musulmans, surtout des musulmans arabes à l'égard des chrétiens, est une chimère. Nous ne devons attendre d'eux que l'obéissance, et pour cela nous devons leur montrer notre force.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 14 septembre 1881.

Force m'est de vous parler les événements d'Égypte. Il vous souvient que lorsque surgirent les premières difficultés en Tunisie, je vous priai de bien suivre attentivement les événements dont la Régence allait être le théâtre, parce que, vous disais-je, nous aurions plus d'une surprise de ce côté là ? Eh bien ! permettez-moi de vous faire aujourd'hui la même recommandation pour ce qui

voqueroi la loi. Si vous résistez à la loi, je saurai bien la prendre de force.

En même temps, il se dressait de toute sa taille.

Maitre Voigt regarda encore une fois autour de lui, vers la porte brune.

— Ayez pitié de cette pauvre jeune fille, reprit Bintrey avec insistance. — Rappelez-vous qu'elle a tout récemment perdu son fiancé. Il est mort d'une mort affreuse... Rien ne pourra donc vous toucher ?

— Rien.

Bintrey se leva à son tour et regarda Maitre Voigt.

La main du notaire qui s'appuyait sur la table commença à trembler, ses yeux demeurèrent fixés comme par une sorte de fascination irrésistible sur la porte brune.

Obenreizer, qui observait tout avec méfiance, suivit la direction de ce regard.

— Il y a là une personne qui nous écoute, — s'écria-t-il.

— Il y en a deux, — fit Bintrey.

— Qui sont-elles ?

— Vous allez les voir.

Il éleva la voix et ne dit qu'un mot bien commun, un mot qui se trouve journellement sur les lèvres de tout le monde.

— Entrez.

La porte brune s'ouvrit.

Soutenu par Marguerite, pâle, le bras droit en écharpe, Vendale se trouva debout devant son meurtrier.

Un fantôme sortant de la tombe !

se passe en Égypte. Je crois que l'émeute militaire à laquelle nous avons assisté la semaine dernière est le premier acte d'une pièce qui, vaudeville, comédie ou drame, je ne sais trop au juste, nous intéressera, nous français, au plus haut degré.

Pour le moment l'avenir nous présage plutôt un drame. Quelle est l'attitude de l'Angleterre dans toute cette affaire ? Certaine coïncidence, telle que le voyage de M. Mallet à Constantinople pendant que les troupes égyptiennes se soulevaient, faisait supposer que le Foreign office n'y est pas totalement étranger, ou du moins qu'il n'ignorait pas ce qui allait se passer.

Un autre symptôme significatif est l'unanimité avec laquelle la presse anglaise réclame l'occupation de l'Égypte par les troupes turques. C'est donc que cette occupation fait plaisir à l'Angleterre. C'est une raison pour nous de nous en défier.

Actuellement les cabinets se bornent à un échange de vues. Le cabinet français est absolument hostile à toute occupation franco-anglaise, conjointe ou séparée. Mais d'autre part il est non moins énergiquement opposé à une intervention de la Turquie. Rendre l'Égypte aux Turcs ne serait-ce pas, en effet, substituer l'action de la barbarie à celle de la civilisation et compromettre tous les progrès accomplis dans ce pays depuis Mehemet-Ali ? D'autre part, il ne faut pas oublier que l'un des griefs principaux de l'armée égyptienne est la préférence donnée jusqu'ici aux officiers circasiens, c'est-à-dire turcs, sur l'élément arabe ? Donc l'occupation turque pourrait compliquer la situation au lieu de l'améliorer, et par conséquent il faut rechercher dans d'autres moyens qu'une intervention quelconque et de la part de qui que ce soit, la solution des difficultés actuelles.

Si je suis bien informé, le plan de l'Angleterre serait de rompre le Condominium qui la lie à la France dans le seul but d'exclure totalement l'influence de cette dernière sur le Nil. En appuyant la Turquie, les hommes d'État de la Grande-Bretagne espèrent lui faire jouer le rôle de Raton. En

Durant le silence qui suivit, le chant d'un oiseau en cage qui gazouillait en bas dans la cour, fut le seul bruit qu'on entendit dans cette chambre.

Maitre Voigt toucha le bras de Bintrey, et lui montrant Obenreizer :

— Regardez-le, — dit-il tout bas.

Cette émotion terrible avait paralysé le misérable ; son visage était celui d'un cadavre, et sur sa joue pâle un seul point gardait la couleur de la vie : c'était cette raie pourpre et sanguinolente, la cicatrice de la blessure que sa victime lui avait faite au bord du gouffre en se débattant contre lui. Sans voix, sans haleine, immobile, stupide, on eût dit que, à l'aspect de Vendale, la mort à laquelle il avait condamné son ennemi venait de le frapper lui-même.

— Quelqu'un devrait lui parler — dit Maitre Voigt.

— Dois-je le faire ?

Même en ce moment Bintrey s'opiniâtra à faire faire l'heureux possesseur de l'horloge à secret, l'homme de loi Anglais entendait se réserver entièrement la direction de cette affaire. Il fit signe à Marguerite et à Vendale de sortir.

— Le but de votre apparition soudaine est rempli — dit-il à ce dernier. — Eloignez-vous quant à présent. Votre absence aidera sans doute Monsieur Obenreizer à recouvrer le sens et la voix qu'il a perdus.

Bintrey avait deviné juste.

A peine les deux fiancés eurent-ils disparu, à peine la porte brune se fut-elle refermée derrière eux, qu'Obenreizer fit entendre un profond sou-

prévision d'une liquidation finale de l'Empire ottoman, c'est sur l'Égypte qu'ils ont jeté les yeux. Mais pour cela, il faut commencer par exclure la France, associée qui pourrait être incommode dans certaines circonstances. En attendant la liquidation, et pendant que les turcs s'installeraient en Égypte, les anglais derrière eux gouverneraient le pays. Le jour de la liquidation ils seraient prêts à recueillir la succession. Voilà, dit-on, quel serait le plan de M. Gladstone.

Et quelles sont les idées de M. Barthélemy-Saint-Hilaire dans tout ce gâchis africain. Ah ! il est vraiment fâcheux que la France ait autant de rhéteurs et si peu de vrais diplomates.

Informations

On assure que l'accord entre la France et l'Angleterre est complet sur la conduite à tenir en Égypte, quelles que soient les mesures à prendre. Des dépêches ont été échangées hier et aujourd'hui entre Paris et Londres. On parle notamment d'une dépêche de lord Granville, très conciliante et très loyale.

Nous lisons dans le National :

On dément la nouvelle donnée par plusieurs journaux de la démission de M. Albert Grévy. M. Albert Grévy n'est en France que pour rétablir sa santé, un peu ébranlée par le climat d'Algérie. Il compte retourner bientôt à son poste.

Il a été un moment question de M. Camille Sée pour la préfecture de police en remplacement de M. Camescasse, élu député dans le Finistère, que l'on disait disposé à donner sa démission de préfet. Il est certain aujourd'hui que le nouveau député du Finistère ne quittera pas la préfecture de police.

pir. Il chercha une chaise autour de lui et s'y laissa tomber lourdement.

— Donnez-lui le temps de se remettre — fit Maitre Voigt.

— Point du tout, — dit Bintrey, — je ne sais l'usage qu'il ferait de ce temps si je le lui accordais.

— Monsieur, — reprit-il en se retournant vers Obenreizer. — Je me dois à moi-même... remarquez bien que je n'admets pas que je vous doive quelque chose à vous... d'expliquer mon intervention dans tout ceci, et de vous apprendre ce qui a été fait d'après mes avis, sous ma responsabilité entière. Êtes-vous en état de m'écouter ?

— Je vous écoute.

Rappelez-vous l'époque à laquelle vous vous êtes mis en route pour la Suisse avec Vendale, — commença Bintrey. — A peine vingt-quatre heures s'étaient-elles écoulées depuis votre départ que votre nièce commettait une imprudence... Avec toute votre pénétration même, vous n'auriez pu la prévoir ! Elle suivait son fiancé dans ce voyage, sans demander avis ni permission à qui que ce fût au monde, et sans autre compagnon pour la protéger en route qu'un garçon de cave au service de Vendale.

— Pourquoi ? — s'écria Obenreizer. D'où lui était venue cette pensée de nous suivre, et comment avait-elle pris cet homme pour guide ?

DICKENS.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(47)

du 15 septembre 1881.

L'ABIME

Or elle n'est pas majeure. C'est mon autorité que je veux.

En ce moment, Maitre Voigt essaya de parler. Bintrey, de l'air de compatissante indulgence qu'on emploie envers les enfants gâtés, lui imposa silence.

— Non, mon digne ami, non, pas un mot. Ne vous agitez pas vainement. Laissez-moi faire.

Et se retournant vers Obenreizer, il s'adressa de nouveau à lui.

— Je ne puis rien trouver qui vous soit comparable, Monsieur, — dit-il, — rien que le granit. Encore le granit s'use-t-il, par l'effet du temps. De grâce, dans l'intérêt de la paix et du repos, au nom de votre dignité laissez-vous amollir un peu... Ah ! si vous vouliez seulement déléguer votre autorité à une personne que je connais, vous pourriez être bien sûr que cette personne ne perdrait jamais, ni jour, ni nuit, votre nièce de vue...

— Vous perdez votre temps et le mien, — interrompit Obenreizer. — Si ma nièce n'est pas rendue à mon autorité sous huit jours, j'in-

Des négociations sont engagées par le gouvernement français pour obtenir la réduction à 0,20 centimes de la taxe télégraphique par mot, entre la France et l'Angleterre.

On annonce que dans le prochain bulletin administratif du ministère de l'Intérieur qui sera le complément des deux précédents, quatre préfets doivent changer de résidence par voie de mutation, et qu'un cinquième doit être mis en disponibilité.

Le comte de Chambord, après un cours séjour en Suisse, doit se rendre à Milan, où il résidera quelques temps, sous le nom de comte Villiers. Il doit, dit-on, y rencontrer le duc de Chartres.

Le général Farre a quitté aujourd'hui le camp d'Avor. Le ministre a témoigné sa satisfaction au général de Galliffet pour l'exécution de la deuxième série des grandes manœuvres de cavalerie. Le général Farre sera demain à Verdun, où commenceront les expériences de tir concentrique d'Artillerie.

La Gazette de Francfort publie à la date du 12, une lettre adressée le 15 juin de cette année à M. Gambetta par M. de Bulher, député au parlement allemand. Dans cette lettre M. de Bulher émet l'opinion que les différents Etats devraient s'entendre pour diminuer leur armée et nommer un tribunal d'arbitre, chargé de régler les différents internationaux.

M. Gambetta a été hier, au Palais-Bourbon, à deux heures; il a reçu un certain nombre de députés appartenant aux groupes de la gauche et de l'Union républicaine. On assure que M. Gambetta aurait été au cours de l'entretien vivement sollicité par quelques-uns de ses interlocuteurs, d'accepter le pouvoir à la rentrée des Chambres.

Le bruit court que M. de Bagnières, notre agent diplomatique en Egypte, va être révoqué.

On nous assure, dit le National, que M. Jules Grévy ne serait nullement disposé à modifier le cabinet actuel et à appeler, de son propre mouvement, M. Gambetta à la présidence du conseil des ministres. Il attendra, pour prendre une résolution à ce sujet, qu'une majorité sérieuse se soit prononcée en faveur de l'élu de la première circonscription de Belleville.

Dans le cas où M. Gambetta accepterait la présidence du conseil, M. Jules Ferry « rentrera dans le rang ». C'est du moins ce qu'il a affirmé à un de nos amis qui a eu dimanche un entretien avec lui, à St-Dié.

Revue des Journaux

On lit dans le XIX^e Siècle :

Entre les députés qui suivent la politique à laquelle on a donné le nom d'opportunisme et les députés intransigeants, se trouvaient à la Chambre dernière un certain nombre de députés qui formaient, pour ainsi dire, l'entre-deux de ces groupes si profondément séparés aujourd'hui. Ils votaient tantôt avec la majorité républicaine, tantôt avec l'extrême gauche. Il était fort difficile de dire si le ministère devait les considérer comme des alliés ou comme des ennemis. Ils étaient inscrits à l'Union républicaine, mais ils y constituaient comme un groupe politique dans un autre groupe.

Avec qui voteront désormais ces députés? On le leur demande depuis quelques jours déjà et de côtés divers, sans que les journaux qui représentent leurs idées semblent pressés de répondre à cette question. Le Temps leur a dit : « Si vous êtes de la majorité républicaine nouvelle et si vous sollicitez une part légitime dans la constitution du cabinet, séparez-vous nettement de l'école de « tout ou rien » en fait de réformes et entrez franchement dans les rangs de la majorité. » La Justice leur dit de son côté : « Non, vous ne pouvez pas vous allier avec les républicains modérés, qui ne sont que des réactionnaires déguisés. Vous êtes, de doctrine et de cœur avec nous autres les intransi-

geants. Venez à nous sans ambages et rangez-vous sous notre bannière. »

Nous verrons à quoi se décideront les députés dont il s'agit, car il faudra bien, tôt ou tard, qu'ils se décident, dût-il leur en coûter un peu. Leur position d'indépendants a été facile jusqu'ici, et n'était pas sans quelques avantages. Ils se trouvaient donner tour à tour la main aux uns et aux autres, et leur popularité n'en souffrait point.

Ce temps est passé. Nous sommes définitivement sortis de la politique de la pénombre. Nous marchons aujourd'hui dans la pleine lumière. Il n'est plus de rôle intermédiaire qui puisse être gardé entre la république de la gauche et de l'Union et celle de la gauche extrême. Pour mettre des noms propres en une affaire où ils sont à leur place, il faut être désormais ou avec MM. Gambetta et Jules Ferry ou avec M. Clémenceau. Les positions de tous doivent être franches comme l'est la situation. Ce serait une singulière faiblesse d'esprit de ne savoir point choisir, ou une faiblesse d'esprit plus grande encore de ne pas oser choisir.

CHARLES BIGOT.

On lit dans le Globe :

M. Jules Ferry a senti enfin la nécessité de faire connaître au pays la pensée du gouvernement sur les élections générales. Aura-t-il répondu à l'attente publique par le discours, d'ailleurs très sage et très circonspect qu'il vient de prononcer à Saint-Dié? Il y a dans ce discours des déclarations que tout le monde approuvera, nous en sommes persuadés. M. le président du conseil exprime la conviction que la nouvelle Chambre contient une forte majorité réformatrice et progressive, capable d'appuyer solidement un ministère d'action. Il ajoute que la France ne s'est pas prononcée pour un brusque changement de politique, puisqu'elle a réélu le plus grand nombre des députés sortants; mais qu'elle veut la continuité du progrès républicain avec suite, mesure et sagesse. Ces pensées générales certainement ne seront pas contestées; elles sont d'une absolue justesse.

Il est cependant difficile de ne pas voir, à la lecture du discours de Saint-Dié, que les réformes réclamées par le suffrage universel ne tiennent pas autant de place dans l'esprit du ministre que dans l'esprit de la plupart des électeurs. M. Jules Ferry insiste beaucoup sur les bons résultats de la dernière législature; il se complait à énumérer les réformes accomplies sous son ministère, et il laisse dans l'ombre les réformes qui n'ont pas été accomplies.

M. Jules Ferry définit les scrutins du 21 août et du 4 septembre, en disant qu'ils ont été la confirmation de la politique des dernières années, par la double défaite des monarchistes d'une part et des intransigeants de l'autre. Pour les monarchistes, il n'y a pas à réclamer; leur défaite a été éclatante. Les bonapartistes ont subi un véritable désastre. Mais, quant aux intransigeants, leur insuccès n'est pas tout à fait aussi certain que le dit M. le président du conseil. Bien certainement les intransigeants ne pourront pas mettre en échec la majorité des 300 républicains résolus à soutenir un gouvernement réformateur. Bien certainement aussi ce groupe extrême ne pourra pas exercer sur la nouvelle Chambre l'influence fâcheuse qu'il exerçait parfois sur l'ancienne. Mais au lieu de comparer le nouveau groupe des intransigeants à la nouvelle majorité, si l'on compare le nombre de membres que compte aujourd'hui ce groupe avec le nombre qu'il comptait autrefois, on est obligé de reconnaître qu'il a augmenté.

M. Jules Ferry reconnaît, dans les meilleurs termes, que sa tâche est finie, et que, s'il conserve peut-être le portefeuille de l'instruction publique dans le nouveau cabinet, le président de la République a le devoir de présenter aux électeurs du 21 août et du 4 septembre un nouveau ministère profondément remanié pour répondre à des besoins nouveaux. Que ce ministère soit présidé ou dirigé par l'un ou l'autre des hommes qui ont acquis la plus grande autorité devant le pays, nous avouons que ce n'est pas encore aujourd'hui la question dont nous sommes le plus préoccupés. Ce que nous voulons, ce que veut le pays, c'est un vrai gouvernement, un gouvernement énergique, libéral, réparateur. Ce que nous demandons, c'est la réalisation du progrès,

c'est le travail, et le plus tôt possible. Le cabinet qui nous paraît le plus capable de remplir cette tâche sera toujours à nos yeux le meilleur, quel que soient d'ailleurs les hommes politiques dont il sera composé.

Le Télégraphe dit que la démission de M. Albert Grévy paraît certaine.

La République française reproche à M. Ferry de ne rien dire des réformes constitutionnelles qui sont destinées à ouvrir la voie aux autres réformes, car dit-elle, au-dessous et à l'entrée de toutes les réformes, le suffrage universel dans sa logique a placé comme une lumière certains remaniements constitutionnels, sans en fixer d'ailleurs d'une manière précise, ni le nombre ni la portée.

Le Parlement dit que dans le discours de M. Ferry, on y voit se dessiner nettement le plan de campagne qui consiste à coopérer en deux l'Union républicaine, à en rejeter la moitié vers l'extrême gauche et à former, avec l'autre moitié jointe à la gauche, une majorité du gouvernement.

Le Dain fait remarquer que le Président du Conseil a constaté fort justement que le pays n'a pas désavoué la politique suivie par l'ancienne Chambre. Donc cette politique, qu'il faut continuer, en l'accentuant dans le sens indiqué par les élections, c'est-à-dire dans le sens d'une marche en avant.

Ce qui résout pour M. Jules Ferry de l'analyse des programmes électoraux, c'est que ces programmes sont, pour ainsi dire, la promulgation du programme de l'ancienne majorité, mais ils ne sont pas d'une essence différente.

Le Rappel critiquant le discours de M. Jules Ferry déclare que, pour avoir quelques droits à professer devant le pays, ce qu'on appelle la politique « des sages » il ne suffit pas d'ignorer que la révision est une question posée peut-être par les « violents » et les « utopistes » mais une question que « les sages » sont condamnés à résoudre, et à résoudre sans retard.

LE SÉNAT ET LA CHAMBRE.

D'après une jurisprudence établie il y a trois ans, le Sénat se dessaisit de toutes les propositions émanées de l'initiative d'une Chambre, lorsqu'il n'a pas encore statué sur elles au moment de l'expiration du mandat de cette Chambre.

Cette règle, dans le cas présent, s'appliquera à un très petit nombre de propositions qui, d'ailleurs, pourront toutes être ressuscitées par la nouvelle Chambre si celle-ci le juge convenable. Le dessaisissement s'applique aux propositions suivantes :

1^o Proposition ayant pour objet l'abrogation de l'article 15 du décret du 23 prairial an XII, sur les cimetières. C'est une proposition qui tend, on s'en souvient, à faire disparaître les distinctions de cultes dans les cimetières;

2^o Proposition ayant pour objet de supprimer les Chapelains de Ste-Geneviève et de rendre le Panthéon à sa destination primitive;

3^o Proposition relative à la liberté des réunions pour la célébration d'un culte religieux. Cette proposition, qui était destinée à permettre aux protestants dissidents et non reconnus par l'Etat, d'organiser des offices, émanait de l'initiative de MM. Bardoux et Seignobles, qui n'ont été réélus ni l'un ni l'autre;

4^o Proposition tendant à faire disparaître les ruines des Tuileries;

5^o Proposition tendant à réduire la durée des heures de travail dans les manufactures. C'est à cette série que se borne la liste des propositions qui tombent d'elles-mêmes. Par contre, tous les projets de loi émanés de l'initiative du gouvernement, sur lesquels le Sénat n'a pas encore statué sont maintenus de plein droit, quoique la Chambre qui les a votés la première ait disparu. Ces projets sont en assez grand nombre. En voici la liste :

- 1^o Projet de loi relatif aux obligations militaires à imposer aux séminaristes et aux instituteurs;
- 2^o Projet de loi relatif à la liberté des syndicats professionnels;
- 3^o Projet de loi établissant le service mili-

taire obligatoire aux colonies;

4^o Projet de loi instituant le jury aux colonies;

5^o Projet de loi tendant à autoriser l'aliénation des diamants de la couronne et la création d'une caisse des musées nationaux;

6^o Projet de loi relatif à la réforme de la magistrature;

7^o Projet de loi relatif à l'élection des juges de tribunaux de commerce. Enfin il y a deux projets importants qui, votés par l'ancienne Chambre et modifiés par le Sénat, devront être soumis à la nouvelle Chambre; ce sont le projet de loi sur l'instruction obligatoire et laïque et le projet de loi sur l'administration de l'armée.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Une loi du 30 juillet 1881 a alloué, à titre de réparation nationale, des rentes incessibles ou insaisissables d'un chiffre total de 6 millions de francs, aux citoyens français victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1854 et de la loi de sûreté générale du 2 décembre 1858.

Aux termes de l'article 4 de la loi, les personnes qui prétendent à une indemnité doivent adresser avant le 1^{er} octobre prochain, une demande avec renseignements et pièces à l'appui, au Préfet du département dans lequel elles résidaient au moment où elles ont été frappées ou atteintes.

M. Lacoste, commis principal des contributions indirectes à Gourdon, a été appelé aux mêmes fonctions à Souillac, avec le grade de chef de poste, en remplacement de M. Cazet, nommé receveur à Meulan (Seine-et-Oise).

M. Lucien Galtié, maire de Figeac, vient de donner sa démission.

Une médaille d'argent de 2^e classe a été accordée au nommé Milhau, Auguste, batelier à St-Géry, pour avoir, le 22 mai 1881, plongé dans un endroit dangereux du Lot pour en retirer un enfant. Le sieur Milhau avait précédemment accompli d'autres sauvetages.

Liste des personnes qui ont obtenu le brevet de capacité à la 2^e session de 1881 :

Filles.

M ^l les	Andrieu.	M ^l les	Moles.
	Auguie.		Montardier.
	Balmes.		Miquel.
	Bédouchaud.		Marbot.
	Boisset.		Marty.
	Calmels.		Maury.
	Calvet.		Patin.
	Chambre.		Peyronnet.
	Cassans.		Pompidou.
	Castres.		Pons.
	Corso.		Raffy.
	Danthieu.		Rascouaille.
	Delord.		Raynaly.
	Dols.		Rouget.
	Fayoles.		Rousseau.
	Garrigues.		Sabatié.
	Genot.		Soulhié.
	Guary.		Servant.
	Guiraudie.		Valette.
	Grégoire.		Vergnes.
	Lafon.		Villotte.
	Lambert.		Vinel.
	Lample.		Vizou.
	Lepetit.		Guibert, pour le
	Lescure.		brevet supé-
	Loublanchés.		rieur.

Garçons.

MM.	Amalric.	MM.	Freyssenge.
	Balestie.		Fric.
	Bessac.		Gailac.
	Boutary.		Ginestet.
	Brel.		Lapeyre.
	Brunet, Ant.		Lespinard.
	Brunet, Bapt.		Montrigal.
	Brouqui.		Nozières.
	Capoulin.		Séré.
	Cavanié.		Sylvestre.
	Delbos.		Vergé.
	Delbouis.		Marty, Gaston,
	Demeaux.		pour le bre-
	Dufour.		vet supérieur.
	Espitalié.		Socirat, id.
	Estartié.		Cavalié, id.
	Fiancette.		

Nous lisons dans le Courrier de Tarn et-Garonne :

Un affreux malheur vient de jeter la consternation dans la commune de Bressols.

Hier dimanche, on célébrait la fête patronale

de cette localité. Après les danses et les jeux, vers sept heures du soir, les personnes habitant de l'autre côté du Tarn, pressées par la pluie et par l'heure du souper, arrivèrent en nombre au bac qui est placé en cet endroit.

D'après les renseignements qui nous parviennent, la barque fut bientôt pleine; les uns croient qu'il y avait 12, les autres 15 personnes. Que se passa-t-il alors? l'enquête l'établira. Quoi qu'il en soit, tout à coup la barque chavira et les passagers furent précipités dans la rivière.

L'alarme fut aussitôt donnée par les personnes qui étaient sur la berge. Les secours s'organisèrent et on put retirer de l'eau les malheureux passagers. Deux d'entre eux, dont une jeune fille de 17 ans, n'ont pu être rappelés à la vie.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet de rendre réciproques les billets d'aller et retour, qui sont actuellement délivrés tous les jours des stations de la banlieue pour Montauban, c'est-à-dire de les faire délivrer également au départ de la ville pour la banlieue.

Le ministre de l'intérieur et des cultes vient, sur l'invitation de son collègue de l'instruction publique, de mettre les archevêques et les évêques en demeure de procéder à l'application des dispositions du décret du 31 décembre 1853.

L'article 2 de ce décret, resté jusqu'à ce jour inexécuté, décide que les pensionnats de jeunes filles tenus par des associations religieuses, cloîtrés ou non cloîtrés, seront soumis à l'inspection de délégués du ministre de l'instruction publique accrédités par l'évêque diocésain.

En cas de refus, l'établissement serait fermé.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département pour leur permettre de se rendre à Bordeaux.

Ce train partira de Villeneuve-sur-Lot, le Samedi 24 septembre à 5^h30 m. de Cahors. id. à 4 40 m. de Monsempron-Libos id. à 6 21 m. de Miremont. id. à 6 25 m. du Buisson. id. à 8 " m. de Bergerac. id. à 9 16 m. et des stations intermédiaires.

Les prix sont ainsi fixés :

De Cahors Fumel et des stations intermédiaires. ...	à Bordeaux	2 ^e Classe... 18 [¢]	Par place aller et retour compris
De Villeneuve-sur-Lot, Le Got et des stations intermédiaires. ...	à Bordeaux	2 ^e Classe... 15 [¢]	
De Belvès Miremont Bergerac, et des stations intermédiaires. ...	à Bordeaux	2 ^e Classe... 13 [¢]	
		3 ^e Classe... 9 [¢]	

Au retour, le départ de Bordeaux aura lieu le Samedi 1^{er} octobre à 10 h. du matin.

JURISPRUDENCE USUELLE

D. Un fermier a-t-il le droit d'enlever d'un jardin les arbres qu'il a plantés dans la cours de son bail quoiqu'il n'y ait pas d'état de lieux?

R. Lorsqu'un fermier a planté des arbres dans un jardin, le propriétaire a le droit de l'obliger à les laisser, à la condition de lui payer ce qu'ils lui ont coûté, c'est-à-dire le prix d'achat et la main-d'œuvre. S'il ne veut pas user de ce droit le fermier peut les enlever.

La circonstance qu'il n'a pas été fait d'état des lieux ne change rien au principe; seulement, si le propriétaire prétend que les arbres existaient lorsque le fermier est entré en jouissance, celui-ci devra prouver par témoins que c'est lui qui les a plantés.

(Daloz, Répertoire général au mot Louage; Cour de Cassation, 3 janvier 1849, 1^{er} juillet 1851, 23 mai 1860).

D. Le fermier sortant a-t-il le droit d'enlever les arbres et les arbustes dans un jardin qu'il a fait dans la cour, alors qu'à son entrée en ferme il n'existaient rien?

R. Oui, sauf bien entendu, à remettre la cour en son état primitif. (Cour de Lyon, 13 janvier 1875).

LE BANQUET DES INSTITUTEURS

On sait que les instituteurs de France ont décidé d'offrir à M. Paul Bert, comme témoignage de gratitude, un banquet qui aura lieu, par souscription, le 17 septembre.

M. Paul Bert a accepté cette invitation, et pour conserver à cette manifestation un caractère professionnel, a exprimé le désir que seuls les instituteurs fussent admis à souscrire.

Un très grand nombre d'adhésions sont déjà parvenues au comité d'organisation qui nous communique l'avis suivant :

« Sur les observations d'un grand nombre d'instituteurs qui ne peuvent venir à Paris, mais qui désirent cependant s'associer à la manifestation du 17 septembre, le comité a pris les décisions suivantes :

» 1^o Les souscripteurs trop éloignés de Paris pourraient choisir leurs délégués parmi leurs amis à la capitale ou d'une localité voisine: ainsi dix instituteurs versant chacun la somme de 1 franc, pourront avoir au banquet un représentant dont ils enverront le nom et l'adresse au comité;

» 2^o Des souscriptions individuelles et dont le montant sera affecté à la médaille commémorative qui sera offerte à M. Paul Bert, seront reçues jusqu'à concurrence de 1 fr., chiffre minimum.

» Envoyer d'urgence les souscriptions au trésorier, 10, Avenue de la Motte-Piquet, à Paris.

» Le président : DELAPIERRE.

» Pour le Comité :

» Les secrétaires : E. VIÉNOT, Ad. GIRAULT.

» Le trésorier : HOUSSIER. »

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR GUITEAU

L'auteur de l'attentat contre le président Garfield vient d'être, à son tour, l'objet d'une tentative d'assassinat.

Depuis le 2 juillet, Guiteau était enfermé dans une cellule de la prison de Washington et étroitement gardé à vue. Outre les gardiens ordinaires de la prison, on avait posté à proximité deux compagnies de troupes fédérales; et celles-ci tenaient rigoureusement les curieux à distance.

Il y avait lieu de craindre, en effet, qu'une tentative ne fût faite pour enlever Guiteau de la prison et pour lui appliquer les procédés sommaires de la loi du Lynch.

Les journaux américains ont rapporté que des associations secrètes s'étaient formées à Washington, à Baltimore, à Philadelphie, dans le but de prendre Guiteau.

L'opinion publique, si elle ne sanctionnait pas ouvertement ce projet, ne le désapprouvait guère que pour la forme. Et voici pourquoi : « Si le président Garfield échappe à la mort, l'auteur de l'attentat ne sera pas passible de la peine de mort, mais seulement de cinq à sept années de prison, la tentative d'assassinat n'étant pas assimilée par les lois des Etats-Unis à l'assassinat même. »

Guiteau a manifesté, à diverses reprises, la crainte d'être lynché. Il y a quelques temps, il prétendit qu'un des geôliers avait voulu l'assassiner. Puis il demanda qu'on mit à sa cellule un volet en fer; car, disait-il, ma fenêtre donne sur la rue, et on pourrait, de l'extérieur, me tirer un coup de feu.

Il est curieux de constater que la crainte de Guiteau s'est réalisée.

Lundi, pendant qu'on relevait la garde à la prison, un sergent de la deuxième batterie d'artillerie a tiré sur Guiteau par la fenêtre de la cellule. Ce dernier a été légèrement touché à la tête de la balle qui s'est ensuite perdue dans le mur de la cellule. Le sergent a été arrêté. Il a déclaré qu'il croyait de son devoir de tuer l'assassin du Président.

ÉCHOS AGRICOLES

Nous avons appris par un terrible accident arrivé dans un de nos hôpitaux militaires, que le vaccin transmis de bras en bras peut charrier avec lui une affection redoutable: la syphilis.

M. Toussaint, dans un travail particulièrement important, démontre que la viande des animaux phthisiques, livrée à la consumma-

tion, peut donner et donne effectivement la tuberculose à quiconque la mange même cuite. On sent, encore une fois, toute la gravité de pareilles assertions, quand ce ne serait qu'à l'égard des viandes provenant de vaches mortes ou tuées étant poitrinaires, et que la boucherie, à Paris et ailleurs, vend couramment à sa clientèle.

Dans une nouvelle note, communiquée par M. Bouley, M. Toussaint affirme avec une énergie croissante que les inoculations de sérosités, même de la salive, provenant d'individu tuberculeux, donnent la tuberculose à des individus sains.

Les vaches, dit-il, s'infectent l'une l'autre en buvant dans les mêmes eaux. Il a pratiqué sur une vache bien portante des inoculations à l'aide de sérosités vaccinales prises sur une vache très tuberculeuse. Sur les pustoles d'inoculation, il a recueilli des sérosités dont il s'est servi pour inoculer des lapins et des porcs, qui sont devenus tuberculeux. Il n'y a donc pas de doute à avoir sur la communication de la tuberculose à la seconde vache.

LES ORAGES EN SUISSE

On écrit de Berne, 12 septembre.

Depuis quarante-huit heures, la pluie ne cesse de tomber et n'a pas l'air de vouloir cesser. Les nouvelles du reste de la Suisse sont mauvaises.

Les chemins de fer du Jura-Berne ont eu leurs lignes coupées entre Bâle et Delémont; il en est de même pour la ligne du Nord-Est, coupée à Mulheim; celles du Botzberg, de Waldenburg, de l'Union suisse, de la vallée de la Foss, ont éprouvé les mêmes inconvénients.

Dans le canton de Bâle, les ruisseaux des vallées, changés en torrents, ont coupé les routes, et les services de poste sont interrompus en plusieurs endroits.

L'air garantit à vue d'œil, les terrains en dessus et en dessous de la ville de Berne, sont sous l'eau; l'usine à gaz et les maisons à proximité de la rivière sont envahies par les eaux limoneuses, plusieurs ont dû être évacuées.

Il faut s'attendre à des désastres, car la pluie continue à tomber avec une régularité désespérante.

DÉPÊCHES

On assure de bonne source qu'il aurait été sérieusement question, dans l'entourage du président de la République, d'une convocation anticipée des Chambres, en raison des graves incidents qui se sont produits en Egypte.

Les difficultés que la coexistence de l'ancienne et de la nouvelle Chambre auraient forcément amenées ont fait renoncer à ce projet.

Les envois de troupes en Algérie et en Tunisie continuent sans se rompre.

Le transport l'Intrépide a quitté Toulon aujourd'hui, emportant 1.700 hommes et deux batteries de montagne. Le général Philibert et l'état-major de la 6^e brigade prennent passage à bord.

Le transport la Corrèze suivra demain l'Intrépide avec d'autres troupes toutes à destination de la Tunisie.

Le vaisseau transport Algeiras, arrivé d'Algérie, fait en grande hâte son charbon pour être prêt à embarquer d'autres renforts et partir immédiatement.

Une grande activité règne dans l'arsenal en vue de grands transports prochains de troupes. L'escadre d'évolution, toujours au golfe Juan, a reçu l'ordre d'être prête à partir au premier signal.

L'ex-Khédive Ismaïl-Pacha, qui se trouvait aux eaux de Vichy, et qui devait traverser Paris avant de rentrer dans sa résidence de la Favorite, à Naples, a modifié son itinéraire au dernier moment.

L'ex-Kédiva a renoncé à son voyage à Paris, pour ne pas donner lieu à des commentaires politiques.

Bourse de Paris

Cours du 15 septembre.

Rente 3 p. %	85 55
— 3 p. % amortissable	87 00
— 4 1/2 p. %	113 25
— 5 p. %	115 65

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 15 septembre 1881.

Les Consolidés Anglais ont baissé de 9/16 en deux jours; la crainte de nouveaux retraits d'or et les préoccupations occasionnées par le prononcement militaire du Caire ont motivé cette dépréciation de cours. Nos rentes ont suivi l'exemple des fonds Anglais et une partie des valeurs a subi le contre-coup de ce recul des valeurs d'Etat.

Le 5 0/0 a fléchi à 115.90, le 3 0/0 à 85.40, l'Emprunt à 85.45, l'Amortissable à 86.70.

La Banque de France se rapproche 6.500.

Le Crédit Foncier, la Banque de Paris, le Crédit Lyonnais, la Banque d'Escompte sont en légère réaction; on est resté ferme sur la Banque Nationale sur la Générale, des offres d'une certaine importance ont ramené la Banque Ottomane aux environs de 749, la spéculation élève sans relâche le prix de l'Union Générale et des valeurs de son groupe. Le mobilier Espagnol et le Foncier Luxembourgeois conservent leurs cours précédents.

Une vigoureuse poussée a porté le Nord au-dessus de 2.050; les autres Chemins Français sont restés à peu près stationnaires. Les réalisations ont ramené les Lombards vers 330.

Le 5 0/0 Italien est faible au-dessous de 89.50; des offres d'une certaine importance ont pesé sur le 5 0/0 Turc et l'Egyptienne Unifiée.

Il y a réaction sur le Gaz, le Suez, le Panama, la compagnie Transatlantique, les Omnibus se sont maintenus; la reprise a fait de nouveaux progrès sur le Télégraphe de Paris à New-York.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Et en deux lots à l'audience publique des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville le samedi premier octobre mil huit cent quatre-vingt-un, chambre des vacations, à midi précis :

1^o D'une maison située dans la ville de Cahors, rue Feydel, numéro 3, composée de cave, rez-de-chaussée avec magasin, deux étages et galetas sur la mise à prix de cinquante francs, ci. 50

2^o De deux pièces de vigne situées au lieu dit Combe-del-Gor, aux environs de la ville de Cahors, d'une contenance cadastrale de soixante-dix-neuf ares sur la mise à prix de vingt francs, ci. 20

Le tout saisi au préjudice du sieur Antoine Viala jeune, sellier à Cahors.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e Louis BOUSQUET, en son Etude ci-dessus indiquée, lequel pourra être chargé d'encherir pour toute personne solvable.

MÉDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet : 2 f. 50, la boîte.

II. Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDBES, DES PATERSON, au bistmuth et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses, — Le VIN DE BELLINI au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — la bouteille : 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878

MÉDAILLE D'OR



Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafos, prévient et arrête les attaques de vers.—Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens.—Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina.—Liquore de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires.—Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens.—Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Mataga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

A LA CHEMISE DE SOIE

J. ASTRIE

CHEMISIER, 12, rue Alsace-Lorraine, 12, TOULOUSE.
NOUVEAU SYSTÈME de coupe, le seul donc le succès soit infaillible.—Caleçon et Gilets flanelle sur mesure. Toute la nouveauté en Cravate fichus, foulards, etc. etc.—BONNERIE ANGLAISE (fabrication Morbey).—CHAUSSETTES et BAS DE SOIE pour la Ville et le Théâtre.—Nouveaux rayons de GANTERIE et de PARFUMERIE
Maison vendant le meilleur marché de tout le Midi
Pour Cahors et les environs, s'adresser à M. Gilis, rue Fénelon 12



PLUS DE CHEVAUX COLIQUES!!! GUÉRISON prompte et sans trace des coliques, écorchures, piqûres, diarrées, ardeurs, reapparition exacte du poil par le Réparateur Faicard. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Faicard). — Se trouve dans les Pharmacies.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Depositaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congoulet, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

LA RÉPUBLIQUE

Compagnie anonyme d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Siège social: 28, rue Bergère, à Paris

CH. BARTHE, Directeur - Général

La Compagnie La République fait à ses assurés des avantages plus importants que les autres Sociétés.

Dès ses débuts, elle a pris l'initiative d'intéresser dans ses opérations les communes du Territoire Français en leur abandonnant une part sur ses recettes au profit de leurs Compagnies de Sapeurs-Pompiers, ce qui dégrève d'autant le budget de chaque Municipalité.

Elle leur alloue, en outre, une prime d'encouragement lorsque leurs Compagnies de Sapeurs-Pompiers ont contribué à l'extinction d'un incendie atteignant un risque assuré par la Société.

Pour les demandes d'Agence; Ecrire au Siège de la Compagnie 28, rue Bergère, Paris.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

La Banque Parisienne

Capital: 60 millions Francs

Réserves: 7 Millions 1/2

Siège (5 et 7 rue Chauchat.)
Social (12 rue Lepelletier.)
A 41, rue de Rennes.
Bureaux B 10, rue Turbigo
auxiliaires C 12, Bd. des Capucines
(Au grand-Hôtel.)

SE CHARGE DES OPÉRATIONS SUIVANTES:
Ordres de Bourse exécutés sans commission. — Spécialité de négociations de valeurs non cotées. — Prêts sur valeurs françaises et étrangères. — Garde de titres. — Encaissements de coupons. — Souscription à toutes émissions.

Location de coffres-forts à 3 fr. par mois

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DÉPÔTS (A vue..... 1 1/2 0/0
DE FONDS/A un mois. 2 0/0

Garantie contre le risque de remboursement au pair.

DES OBLIGATIONS COTÉES AU-DESSUS DU PAIR.



HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1867
PREMIERS PRIX
aux CONCOURS régionaux du Midi.
USINE à LOURDES Fondée en 1729
ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-canne gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

Maison de Confiance

Mandelli, Frères

A CAHORS

Grand assortiment de bijouterie, joaillerie, montres et pendules Articles de Fumeurs, Fantaisie.

SEULS REPRESENTANTS DE LA MAISON

Christofle et Cie

Voir leur exposition d'orfèvrerie à l'Hôtel de ville salle des Beaux-Arts.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Diamant PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Machines Agricoles

Batteuses à bras et à manège, Concasseurs, Coupe-racines, Pompes à Cha-pelet à l'abri de la gelée, Egrenoirs à maïs, Ventilateurs, Hache-paille, Hache-maïs, ayant obtenu la MÉDAILLE D'OR au Concours régional de Cahors 1881.

Dépôt: Chez Cangardel, quincaillier, à Cahors.

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris. Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Godinaud marchand de pianos, à Cahors.

Société de Banque et de Travaux Publics réunis

SOCIÉTÉ ANONYME.—CAPITAL: 3,100,000 FR.

BUREAUX: 65, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 65, PARIS

Achat et Vente de Titres cotés et non cotés. Comptes de Chèques. — Avances sur Titres. — Souscription aux Émissions. Encaissement de Coupons. Renseignements gratuits sur toutes Valeurs de Bourse et de Travaux publics.